Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ENTRE AIGLE ET MONTHEY, LA FRONTIÈRE A DISPARU

L'Hôpital multisite du Chablais est né

Les cantons de Vaud et du Valais ont signé mardi 7 octobre 1997 à Aigle une convention instituant la fusion des deux hôpitaux d'Aigle et de Monthey pour le ler janvier 1998. Cet accord, unique en son genre, permet la libre circulation des patients entre les deux établissements, les soins étant remboursés par l'assurance-maladie de base. Mais les bénéfices de ce rapprochement ne s'arrêtent pas là. Avec la mise en place d'une direction et d'un collège des médecins uniques, c'est une baisse générale des coûts qui est attendue de cette fusion, tout en préservant la qualité des soins. De plus, l'étude de faisabilité pour un hôpital sur un site unique va être entreprise.

MM. les Conseillers d'Etat Peter Bodenmann, Chef du Département valaisan de la santé, des affaires sociales et de l'énergie et Claude Ruey, Chef du Département vaudois de l'intérieur et de la santé publique ont chacun exprimé leur vive satisfaction de pouvoir apposer leur signature au bas de cette convention qui lie les deux cantons et les deux hôpitaux.

Ils ont ensuite salué les efforts et le dynamisme dont a fait preuve la région chablaisienne pour que celui-ci voie le jour en moins d'un an . " Je me réjouis de cette accélération, a déclaré M. Ruey, la fusion de ces deux hôpitaux est la première pierre d'un réseau de soins qui devrait encore intégrer d'autres fournisseurs de prestations de santé. C'est ainsi que l'on offrira au patient la meilleure des prises en charge pour un coût raisonnable ",

La direction et le collège des médecins uniques du nouvel Hôpital du Chablais permettront une utilisation plus rationnelle et économique des ressources, une répartition judicieuse des missions, une mise en commun des investissements, le maintien de soins généraux de proximité - particulièrement pour les personnes âgées - et l'activité spécifique liée au tourisme.

La convention stipule encore que tous les investissements supérieurs à 300'000 francs dans les hôpitaux de la région du Chablais doivent être examinés conjointement entre

les deux cantons.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 07 octobre 1997

M. Claude Ruey, Chef du DISP, 021 316.42.41 ou 316.42.39.